



Comité technique ministériel Point 8-Charte de gestion des IAE

6 juillet 2017

L'Alliance du Trèfle salue la rédaction de la charte de gestion des IAE. Elle sera particulièrement utile pour ce corps, composé d'agents aux origines et aux compétences variées, et qui essaient dans un grand nombre d'organismes.

L'Alliance du Trèfle regrette toutefois l'absence de prise en compte des IAE de l'enseignement agricole et supérieur dans la charte. Ces collègues doivent pouvoir bénéficier des mêmes avancées, notamment en termes de parcours de carrières. Nous attendons, avec impatience, le groupe de travail promis mais toujours pas programmé dans l'agenda social.

La rédaction de la charte a fait l'objet d'une concertation ouverte qui a permis la prise en compte de plusieurs de nos demandes ; notamment la **suppression de l'obligation d'une durée minimale en poste**, qui aurait été illégale, remplacée par des recommandations qui nous semblent de bon sens.

Nous avons également été entendus dans notre demande de réintroduction de la **possibilité d'un Contrat de Fin de Carrière (CFC) court sur des postes classés 1**.

Toutefois, pour ce qui concerne les contrats de fin de carrière, nous relevons que, pour le cas particulier des agents reclassés au 6^{ième} échelon du grade de divisionnaire, la charte interprète défavorablement la note de service du 21 avril 2017. Ces agents ne sont plus éligibles qu'au CFC court, ce qui pénalise les personnels concernés, notamment les IAE entrés tôt dans le corps.

La possibilité de rester dans le cadre d'un CFC long est d'autant plus cohérente qu'un échelon complémentaire d'IDAE (9^{ème}) est prévu début 2020 ; ouvrant donc la possibilité à ces agents d'atteindre un second échelon.

Concernant les propositions d'inscription sur la liste d'aptitude IAE, nous considérons qu'il serait cohérent que la CAP des IAE examine à la fois les propositions d'inscription sur la liste d'aptitude et les demandes de mobilité des agents concernés. Nous avons déjà formulé cette demande et espérons qu'elle sera entendue.

Enfin, la charte prévoit l'accompagnement des IAE dans leur parcours professionnel par le réseau des IGAPS. A cette fin, nous nous réjouissons de l'annonce de la désignation d'un IGAPS pour l'ONF ; nous espérons qu'il sera un appui efficace à nos collègues qui traversent, dans cet établissement, une période agitée.